

## Mode d'emploi des inscriptions 2023/2024

**Réinscriptions** aux cours (uniquement pour ceux qui étaient déjà inscrits aux cours cette année), auprès des moniteurs :

- Vous réservez dans le créneau qui vous convient, en accord avec le moniteur.
- Pour le paiement et la fiche d'inscription, vous venez au choix à l'une des 2 permanences, celle qui vous arrange, votre place étant déjà réservée :
  - Vendredi 2 juin 18h – 20h
  - Mardi 6 juin 18h-20h

Toute **nouvelle inscription** (ou réinscription après le dernier cours) se fera **uniquement** le jour du **forum des associations à Groisy le 2 septembre 2023**.

**Baby escalade** : le cours est réservé aux enfants de 3 ans révolus en septembre jusqu'à 4 ans. Ils devront être accompagnés d'un parent.

**Cours 5-7** : les enfants doivent avoir 5 ans en septembre

**Groupe « performance »** : Il s'agit d'un cours de 2H. Il est réservé aux jeunes motivés et ayant déjà fait de l'escalade, souhaitant éventuellement évoluer vers la compétition. Il inclut la participation (non obligatoire) à 5 compétitions dans l'année. Il peut être ou non complété par un deuxième cours dans la semaine au tarif réduit de 150€ (« performance+ »).

### DEBUT DES COURS LE LUNDI 18 SEPTEMBRE

---

#### **Pour les créneaux libres :**

Accès interdit en l'absence d'un ouvrier de salle, et en dehors des créneaux autorisés.

Accès autorisé aux mineurs accompagnés par leurs parents ou d'un responsable majeur désigné par les parents et inscrit au club, qui surveille et ne grimpe pas si l'enfant assure.

Accès possible sous certaines conditions pour les mineurs non accompagnés : 14 ans minimum, autorisation parentale (voir modèle FFME sur le site FG), passeport orange.

Les grimpeurs des créneaux libres doivent être autonomes et savoir assurer en sécurité. Pour tout nouvel adhérent, le passage du passeport orange module sécurité est **obligatoire** (et gratuit, inclus dans l'inscription au club) pour grimper et assurer en tête (passeport jaune pour grimper et assurer en moulinette).

Pour ceux qui n'obtiennent pas leur passeport, deux cycles ne seraient pas suffisamment autonomes, il sera nécessaire d'assister à un module de formation sécurité payant :

50 € le cycle de 5 séances autonomie en moulinette, début le Lundi 18 septembre 20h-22h

40€ le cycle de 4 séances autonomie en tête début le Lundi 6 novembre 20h-22h

Au cours de la saison 2022-2023, le club continuera la mise en place des passeports FFME pour les anciens adhérents qui sont fortement invités à les passer.

*Pour plus de renseignement, nous contacter à [fillieregrimpe@gmail.com](mailto:fillieregrimpe@gmail.com)*

## Licences, assurance liée à la FFME, et certificats médicaux/attestations :

Nous enregistrons les licences à partir de mi-septembre.

Vous recevrez votre licence par mail (sauf si votre adresse mail est erronée, dans ce cas vous la recevrez par SMS).

Merci de nous contacter si vous n'avez pas reçu votre licence fin septembre.

Quand votre licence sera enregistrée, vous pourrez vous connecter sur myffme (<https://www.myffme.fr/>) pour :

1) Vérifier s'il n'y a pas d'erreur sur les informations qui vous concernent en vous connectant sur myffme.

2) Compléter la liste de vos activités et prendre des **assurances** supplémentaires directement auprès de la ffme si vous le souhaitez (voyages, activités particulières). Le club prend, par défaut, pour tous les adhérents la licence avec l'assurance de base.

3) **Téléverser le certificat médical ou remplir l'attestation du questionnaire santé directement sur myffme.**

Si vous nous avez fourni les informations lors de l'inscription, nous pourrons le faire directement lors de la saisie de la licence.

Pour savoir si vous avez besoin de fournir un certificat médical : voir le document « certifié ou pas certifié » (pas de changement depuis l'an dernier).

Tant que cette partie n'est pas remplie sur myffme vous ne serez pas assurés. Il est donc impératif de vérifier que l'attestation est remplie ou que le certificat médical à jour est enregistré sur le site.

Nous contacter en cas de problème.

4) Imprimer votre licence pour la présenter lors des créneaux libres.